

La Petite Graine

numéro 17



**L'ASSOCIATION DES
SEMENCES PAYSANNES
EN LORRAINE**

EDITO

Les semences paysannes ont été à l'honneur en 2022 dans notre région avec la fête des semences paysannes qui a eu lieu à Royaumeix sur la ferme du Petit Poucet.

Il y a aussi eu beaucoup de discussions et de tentatives de développement à grande échelle sur nos territoires pour finalement se rendre compte que les semences paysannes céréalières sont moins « rentables » à court terme que les autres types de semences. Et oui les semences paysannes donnent des plantes rebelles ou dociles, robustes ou fragiles, élancées ou trapues... suivant les saisons, ce sont des plantes vivantes qui évoluent. Voilà pourquoi certains paysans continuent d'utiliser ces semences sans se préoccuper du court terme. Alors qu'une graine de vie pousse en moi, cela prends tout son sens dans ce monde en perpétuel mouvement... Belle saison aux rebelles !

Anaïs Dumais

DANS CE NUMÉRO

Edito	1
A vos agendas	1
La biodiversité au potager en péril	2
Céréales	2
La bibliothèque des semences.....	3
GIE semences paysannes semencières	5
Graines de Carotte.....	6
Bulletin d'adhésion	9

A VOS AGENDAS!

Assemblée Générale de L'Or des Graines

4 avril à 18h

Maison de la Vie Associative et du Temps Libre,
Salle des Assemblées,

15 Rue du 8 Mai, 54520 Laxou

FORUM LEGUMES et FRUITS

Lundi 27 mars de 9h00 à 16h30

Lycée agricole de Courcelles Chaussy

Stand de L'Or des Graines

Point Infos Semences à **9h30** avec le GIEE Semences Paysannes Maraîchères

RELANGES BIO

les 15 et 16 avril 2023

Spectacle Murmures de Graines

L'Or des Graines y tiendra un **stand, rejoignez-nous !**

30 ans de Solidarité Paysan

10 juin 2023

Pixérécourt (54)

L'Or des Graines y tiendra un stand, **rejoignez-nous !**

ASSOCIATION L'OR DES GRAINES

Fondée en 2012, elle développe un travail collectif sur les céréales à paille et les potagères (40 adhérents). Elle s'adresse à la fois aux paysans et aux jardiniers. Les buts de l'association sont la recherche de la qualité et de l'autonomie en matière de semences, le maintien de la diversité variétale, la défense des droits des producteurs ou encore l'échange des savoirs et savoir-faire.

Pour mieux nous connaître :

[http://
www.semencespaysannes.org/
l_or_des_graines_
535-actu_422.php](http://www.semencespaysannes.org/l_or_des_graines_535-actu_422.php)

Pour plus d'information, contacter nous :

contact@lordesgraines.fr

LA BIODIVERSITÉ AU POTAGER EN PÉRIL !!!!

J.Banvoy

La biodiversité cultivée est aujourd'hui menacée

par l'arrivée en masse des semences hybrides,
fortes consommatrices d'intrants
et non reproductibles par les jardiniers.

Le choix des variétés de légumes s'est considérablement réduit
au détriment des variétés anciennes naturellement reproductibles,
condamnées à disparaître.

En 40ans, 90% des variétés classées du domaine public ont disparu
du catalogue officiel et remplacées par des variétés issues
de l'agro-industrie (hybrides F1, OGM).

Ces vingt dernières années sur le catalogue officiel on est passé de 20% d'hybrides F1
à 80% et pour certaines espèces à 100%.

Dans notre jardin, nous pouvons participer modestement à la sauvegarde de cette biodiversité.

En cultivant des variétés rustiques et peu exigeantes en intrants,
et qui possèdent aussi une grande diversité génétique
ce qui les rend plus adaptables à nos terroirs, à nos pratiques paysannes ainsi qu'aux
changements climatiques.

Jardinier-ère, Il est urgent de se grouper, pour cultiver et échanger nos graines !

LA PLATEFORME DE MULTIPLICATION DES CEREALES

J. Delatte

Pourquoi une plate-forme ?

Lorsqu'en 2013 on a décidé de faire une petite plate-forme de céréales à partir de semences paysannes, le premier objectif était de procéder à leur conservation vivante et de les mettre à disposition de ceux qui désiraient en cultiver.

Mais il y a cinq ou six ans encore, on commençait à se demander ce qu'on allait faire de ces semences qui, bien qu'en très petites quantités, commençaient à encombrer notre armoire de stockage. De plus au fil du temps

l'éventail des variétés s'était étoffé. Et comme, les années passant, les semences non utilisées perdent de leur faculté germinative, nous ne pouvions plus les proposer à la multiplication aux éventuel.le.s intéressé.e.s.

Seules quelques variétés semblaient intéresser les paysans-boulangers encore peu nombreux à l'époque. Puis leur nombre a augmenté, et leurs demandes avec. Et quelques groupes se constituent en nous demandant nos disponibilités. D'autre part, même si cela reste marginal, de plus en plus de particuliers s'intéressent à semer des céréales à partir de ces semences pour une transformation en

pain personnelle.

Cela nous motive car nous avons l'impression, en plus de la conservation, d'être plus concrètement une ressource pour constituer, enrichir ou rééquilibrer des mélanges variétaux aux fins de panification. Les deux parcelles de 10 m² étant ensemencées avec des variétés parmi les plus demandées.

La plate-forme 2023

En cette sortie d'hiver les parcelles ont, pour la plupart, belle allure. Quelques unes présentent des défauts de peuplement dont les origines sont diverses : semis tardif avec graines mal enterrées pour les unes, semences dont la faculté germinative est en cause pour d'autres. Les observations à venir vont sûrement nous en dire beaucoup plus à ce sujet et d'autres

choses aussi bien sûr.

La plate-forme s'étoffe encore quelque peu. Elle comprend 53 parcelles :

- **45 parcelles de 1 m² composée de :**
 - 2 engrains (dont un non traité au vinaigre)
 - 2 aegylops
 - 2 seigles
 - 2 épeautres
 - 6 blés poulards
 - 3 blés amidonniers
 - 3 orges
 - 25 blés rendres
- **6 parcelles de 2 m² avec :**
 - 4 épeautres
 - 1 orge
 - 1 avoine
- **2 parcelles de blé de 10 m² :**
 - 1 Khorazan
 - 1 St Priest

LES BIBLIOTHÈQUES DE SEMENCES

A.Blouet

Pendant des siècles, les gens dans les sociétés agraires ont partagé des semences pour s'aider mutuellement à subsister d'année en année. Aujourd'hui, notre capacité à partager les semences est limitée avec les droits de propriété intellectuelle et des lois parfois bien intentionnées. Conscients de cela, des activistes de l'alimentation, des jardiniers, des maraîchers, des possesseurs de vergers et bien d'autres au sein d'associations tentent de rendre les semences disponibles pour chacun. C'est ce que propose et fait l'Ordre des graines. Dans ce qui suit je présente une initiative déjà ancienne largement répandue que j'ai récemment découverte : celle des bibliothèques de semences.

Le processus fonctionne à peu près de la même manière qu'avec les livres. « Les clients » reçoivent des graines et les sèment, ensuite en permettant à certaines de leurs plantes de produire de la semence, ils peuvent retourner ces graines à la bibliothèque pour un usage par d'autres.

Il y aurait plus de 660 bibliothèques de semences dans 48 états états-uniens et 15 pays. Les bibliothèques publiques, les universités et les collèges sont impliquées. Selon Michael Carolan, un sociologue dans le Colorado, leurs

motivations vont de la préservation de la diversité végétale et de l'histoire locale à l'amélioration de l'accès à la nourriture et au renforcement de la résilience agricole régionale face au changement climatique.

L'une des premières bibliothèques de semences du pays est la Bay Area Seed Interchange Library (BASIL), qui a ouvert ses portes en 2000 au Berkeley Ecology Center de Berkeley, en Californie, et qui est gérée par des bénévoles. Sascha DuBrul, son fondateur, en aurait eu l'idée après avoir participé en no-

vembre 1999, à une manifestation antimondialisation à Seattle pour protester contre une réunion de l'Organisation mondiale du commerce. A son retour en Californie il adhère à une AMAP située sur le campus de Berkeley. Mais quand l'Université signe un contrat de recherche en biotechnologie avec Novartis, l'Amap est de fait exclue du campus et doit trouver une solution pour conserver ses semences potagères. C'est ainsi que naît le projet BASIL inspiré par Gary Paul Nabhan, père du mouvement alimentaire local et cofondateur de Native Seeds/SEARCH basée à Tucson, (Arizona) et par les Black Panthers, « une communauté où les gens ont pris le contrôle de leurs communautés pour les leurs. »

Parmi les figures clés du mouvement des bibliothèques de semences, toutes inspirés par Sascha DuBrul, on trouve des représentants sur les deux côtes américaines:

- **Ken Greene**, cofondateur de la Hudson Valley Seed Library dans le nord de l'État de New York;
- **David King**, fondateur et président de la Seed Library de Los Angeles;
- **Rebecca Newburn**, créatrice de la Richmond Grows Seed Lending Library à East Bay, en Californie.

Une mention spéciale pour Rebecca Newburn cette enseignante de sciences au collège qui pour rendre les semences plus accessibles au grand public, « a créé une bibliothèque de semences dans la bibliothèque publique locale. Comme le maintien d'une collection importante de semences est avant tout un défi d'organisation, les variétés doivent être séparées et soigneusement cataloguées, et toutes les données pertinentes telles que les dates de récolte doivent être enregistrées avec précision. Ce type de travail – organiser des collections complexes d'information – est, ce que les bibliothèques font le mieux ». En outre, la légitimité de longue date de la bibliothèque en

tant qu'institution américaine pourrait jouer un rôle crucial dans la conservation de ces collections.

Alors que les deux principaux objectifs de la bibliothèque de semences sont d'éduquer les producteurs novices et expérimentés et de créer un stock de semences local génétiquement diversifié qui s'acclimate à la région malgré le changement climatique, certaines bibliothèques de semences vont bien au-delà de la simple distribution de semences. Ainsi en plus de fournir des semences, la bibliothèque de semences de Jefferson en Géorgie propose des programmes sur des sujets tels que la conservation et le nettoyage des semences, le compostage et la conservation des aliments. Il accueille également un échange de légumes et un repas-partage où les clients peuvent comparer leurs notes de jardinage.

Les bibliothécaires reconstituent souvent leurs stocks de semences en sollicitant des dons auprès d'organisations à but non lucratif et de sociétés semencières, d'autres achètent également des graines à donner même si traditionnellement, les gens ont été encouragés à apporter des semences en réciprocité, soit lorsqu'ils en achètent trop, soit lorsqu'ils les ramassent dans leurs jardins

Comme toutes les bibliothèques ne testent pas les semences et ne placent pas de dates de péremption sur les semences emballées, certains États ont pris des mesures pour réglementer les bibliothèques de semences. M. Carolan rapporte par exemple qu'en 2014, le ministère de l'Agriculture de Pennsylvanie a informé la bibliothèque publique Joseph T. Simpson de Mechanicsburg qu'il violait la loi sur les semences de l'État de 2004 et devait suivre les mêmes exigences strictes que les entreprises de fournitures agricoles.

Les étiquettes devaient être en anglais et indiquer clairement le nom de l'espèce de la plante ou le nom communément accepté, et la bibliothèque devait effectuer des analyses de

germination et de pureté. La bibliothèque de semences a finalement rouvert après que les responsables aient convenu que les usagers ne seraient pas tenus de rapporter des semences et que les semences qu'elle fournissait seraient emballées commercialement. Elle organise maintenant des événements d'échange de semences pour encourager le partage de personne à personne.

Toujours selon M. Carolan, de nombreux défenseurs du partage des semences sont alarmés par la répression gouvernementale contre les bibliothèques de semences. Toutefois depuis 2015, des États (Minnesota, Nebraska, Illinois) et plus récemment, l'Alaska, ont adopté de telles exemptions. En Caroline du Nord, les bibliothèques de semences sont légales

grâce à une exemption générale de partage des semences qui s'applique à toutes les organisations à but non lucratif. L'Alabama exempte tous les fournisseurs qui vendent jusqu'à 3 000 dollars de semences.

En septembre 2016, le gouverneur de Californie, Jerry Brown, a promulgué un projet de loi connu parmi les militants sous le nom de Seed Exchange Democracy Act. La mesure a modifié la loi de l'État pour exempter les bibliothèques de semences des exigences lourdes en matière de tests et d'étiquetage.

Si le mouvement des bibliothèques de semences continue de se développer, on peut se demander quelle sera la réaction des firmes de semences.

Sources :

<https://theconversation.com>

<https://civileats.com>

GIEE SEMENCES PAYSANNES MARAICHÈRES

N. Piboule, dans LES LETTRES AB N°60

Lancé en 2021, le groupe Semences Paysannes

Maraichères a pour objectif de cultiver et multiplier dans les fermes des variétés paysannes de légumes, en système bio. Il s'agit également de favoriser leur

échange entre maraîchers, dans des objectifs d'autonomie des fermes et de maintien de la biodiversité cultivée.



graines.

Les différents membres du collectif se sont investis pour cultiver et multiplier des variétés différentes. Au total ce sont plus de 70 variétés de légumes qui sont travaillées. Les rencontres, notamment la tournée des

semences, sont l'occasion pour chacun d'améliorer leur savoir-faire et de monter en compétence pour la production de semences. Si la journée d'échange de graines a clôturé l'année, elle a été l'occasion pour la dizaine de participants d'évoquer les actions à venir. **Le groupe sera notamment présent au Forum des producteurs de légumes et fruits bio du Grand Est qui se tiendra le 27 mars à Courcelle-Chaussy. N'hésitez pas à aller à leur rencontre!**



L'année 2022 a été riche pour le groupe : voyage d'étude près de Besançon, tournée des semences avec Yannick LOUBET, visite chez Véronique VERDELET et enfin journée d'échanges de

GRAINES DE CAROTTE ET RECHERCHES : POUR QUOI FAIRE ?

A. Karp, février 2023

L'article qui suit a été rédigé après quelques échanges avec des membres des associations Floraine, de L'Or des Graines et des Jardins botaniques du Grand Nancy que je remercie ici de m'avoir permis d'enrichir ma réflexion sur le sujet.

En avril dernier, les membres de Floraine, association des botanistes lorrain-es étaient invité-es à envoyer des échantillons de semences de Carotte sauvage.

Dans le cadre du « projet Carota », il s'agit d'étudier cette espèce végétale pour mieux cerner l'histoire de son évolution et parce qu'elle constitue un « réservoir de gènes d'intérêt », en particulier pour la résistance aux maladies – ce qui permettrait de s'affranchir de pesticides – et l'adaptation de la Carotte cultivée aux bouleversements climatiques. En tout cas c'est ce que je comprends du site internet du FCB (1).

Cette demande m'a interpellé, mais avant d'expliquer en quoi, tentons d'abord de savoir ce qu'est une graine de carotte puisque c'est cela qu'il est ici question de collecter et que plusieurs définitions et descriptions coexistent et peuvent entrer en tension les unes avec les autres.

A ce stade, je n'ai rien trouvé de mieux que de les présenter pêle-mêle :

1) *Organe issu de la reproduction sexuée de l'espèce *Daucus carota* et pouvant lui donner une descendance. Il se forme la même année que la germination chez la carotte sauvage, généralement seulement la suivante chez les variétés cultivées.*

2) *Recroquevillée avec ses congénères pour former une espèce de nid d'oiseau au sommet des tiges desséchées, elle est munie de barbes facilitant sa dispersion par les toisons et vêtements.*

3) *Décomposable en briques du vivant (organes, cellules, gènes...) : sous forme de données, on peut les stocker dans une banque*

ou grainothèque génétique.

4) *Pour les Croqueurs de carotte, une organisation d'artisans semenciers, « une graine est le résultat d'un processus social, la conséquence d'une interaction entre les humains, les plantes et un terroir ».*

5) *La semence de Carotte cultivée est régulièrement signalée par des jardinières et jardiniers comme capricieuse à la germination (un voisin les expose au froid pour faciliter la levée de dormance).*

6) *La racine issue de l'ensemencement potager ou maraîcher fait partie des plantes alimentaires majeures de nos contrées que l'on peut manger crue, râpée en salade ou cuite en jardinière de légumes, potée ou encore julienne.*

7) *L'ethnobotaniste Pierre Lieutaghi avance pour leur généalogie que « de *Daucus carota* sauvage provenaient les anciennes carottes cultivées à la chair blanche plus ou moins fibreuses [tandis que] la carotte rouge [fut] d'abord domestiquée en Afghanistan et introduite en Europe moyenne au XIV^{ème} siècle ».*

8) *Les anciens apothicaires la tenaient pour une des quatre semences chaudes mineures. Carminative est aujourd'hui encore une de ses propriétés les mieux établies et elle est bien connue aussi comme diurétique. Domestiquée, elle est parfois réputée moins active.*

9) *Aromatique comme toutes les parties du végétal, la graine révèle une saveur d'agrumes disent certain-es ou bien d'eau-de-vie de poire Williams affirment d'autres (ou les mêmes).*

10) *Une « ressource » : d'après le texte de la Convention pour la diversité biologique adopté en 1992 au Sommet de la Terre de Rio de Janeiro et également d'après l'accord de*

l'Organisation mondiale du commerce, ratifié 3 ans plus tard et étendant le droit de propriété intellectuelle et sa commercialisation aux êtres vivants.

Revenons au « projet Carota », une recherche dont la pertinence paraît couler de source. Mais les espoirs ou promesses égrenées dans l'introduction suscitent également des craintes fondées sur des précédents. Ainsi, le magazine *Basta!* rapportait en 2015 que l'entreprise semencière Rijk Zwaan avait breveté un caractère de résistance à un puceron observé chez une salade et il faut désormais lui acquitter des droits d'auteur pour vendre des graines de laitue dès lors qu'une variété de présente cette particularité. En Italie, suite à « un prélèvement de trèfle dans la montagne [des entreprises sont] venues réclamer des royalties aux paysans. C'est ce qui s'est passé pour le riz basmati en Inde tandis qu'en Europe, les demandes de brevets sur des caractères déjà présents dans les plantes se multiplient » ajoutait un représentant d'organisations paysannes et de préservation de la biodiversité cultivée. Elles qualifient ces opérations de biopiraterie (2).

Peut-on en dire autant du programme Carota ?

S'engager dans des recherches scientifiques pour des raisons louables n'offre pas la garantie que les conséquences en soient souhaitables (3). La naissance de Carota sous les meilleurs auspices ne prouverait donc rien quand à la possibilité de suites heureuses. Il me paraît pourtant instructif d'examiner sa trajectoire. Cette action de « Gestion et valorisation de la carotte sauvage commune en France » répond à un appel à projets promu par le Fonds collections et biodiversité (FCB) qui en détaille les intérêts botaniques, écologiques et agronomiques. Il prévient dans son manifeste que la biodiversité est un bien précieux, méconnu et commun et qu'il souhaite le préserver. Se trouvent parmi ses fondateurs le Conservatoire des collections végétales spécialisées, le Conservatoire national des

plantes à parfum, médicinales, aromatiques et industrielles et la Société nationale d'horticulture de France, des associations plus ou moins financées par l'Etat. Le FCB émane aussi de Semae (ex-GNIS), l'interprofession des semences et plants – avec une délégation de service public, ainsi que du Geves, le Groupe d'étude et de contrôle des variétés et des semences, conduit par le Ministère de l'Agriculture, Semae et l'Institut national de recherche agronomique (INRA). On y rencontre encore l'Union française des semenciers et Promaïs, structures dirigées par Limagrain, Monsanto, Pioneer, Bayer et les coopératives agricoles et agro-alimentaires Emc2 et Vivescia.

Je ne m'attarderai pas sur les motivations de Marion Guillou, présidente du FCB, ancienne patronne de l'INRA et membre du Conseil d'orientation de l'Institut Montaigne – laboratoire d'idées prônant une poursuite de la libéralisation économique, et désormais administratrice de Veolia, de la banque BNP ainsi que de Biodiversity international, une organisation qui s'était constituée autour d'une banque de gènes et annonçant souscrire à la lutte contre le changement climatique, la perte de biodiversité, la dégradation de l'environnement et la malnutrition.

Passé sous les fourches caudines du processus des appels à projets, sous l'égide du FCB, Carota correspond bien à la description que faisait *Basta!* de ces travaux pour lesquels « des entreprises privées nouent des partenariats avec des instituts de recherche publique pour collecter des graines ». Est-ce une raison suffisante pour craindre qu'elles « déposent [ensuite] des brevets, qui privatisent l'utilisation future de ces plantes et de leurs vertus, grâce à des failles réglementaires qui permettent aux multinationales de s'accaparer la biodiversité » ? Car les conséquences fastes ou néfastes du développement de cette collection de graines de Carottes sauvages ne dépendent-elles pas de l'usage qu'on en fait ?

Les questions formulées dans les années cinquante par Norbert Wiener, qu'on tient souvent pour le père de la science cybernétique, sont tout à fait transposables ici : « Qui d'autre que les grandes firmes a l'intérêt et les moyens d'utiliser ce genre de « résultats » ? Qui d'autre pourrait les comprendre, les exploiter, les commercialiser ? » (4).

En l'absence de réponses à ces dernières questions, je considère que Carota constitue un programme de biopiraterie. Est-ce à dire que tou-te-s les participant-es à ce programme, bénévoles ou salarié-es, contribuent volontairement à une opération d'accaparement du vivant et d'habile verdissement du complexe agro-industriel ? Je crois plutôt que ce programme donne au chercheur et à la chercheuse « l'impression, la fausse conscience, qu'il mène un projet intellectuel désintéressé, tout en balisant efficacement les programmes de recherche en amont et en aval, afin que ce scientifique, tout en jouissant d'une liberté réduite à un droit de promenade dans une discipline ultra spécialisée, ne se révolte pas contre le type de monde qu'il produit ». Doit-on pour autant s'opposer à ces directions de recherche au risque d'entraver le progrès des sciences botaniques et agronomiques ? Cela ne reviendrait-il pas d'une certaine manière à s'opposer à la science et à adopter une posture réactionnaire ?

Les innovations « n'ont pas d'effet naturel sur le bien-être des populations, ne créent pas forcément des biens collectifs et ne se traduisent pas systématiquement dans l'intérêt général [...] Elles ne vont pas toutes dans le sens d'une émancipation sociale, certaines renforcent des effets de domination d'une catégorie sociale sur l'autre ou d'éviction. » nous prévenait Sandrine Petit dans le Courrier de l'environnement de l'INRA en 2013 (5). Il est donc des travaux scientifiques qu'il est légitime d'empêcher, indépendamment des bonnes intentions, réelles ou supposées, de celles et ceux qui les conduisent.

Doit-on continuer à pouvoir breveter un caractère d'une plante au risque de privatiser la

biodiversité sauvage et cultivée ? Quel prix sommes nous prêt-es à payer, en termes de risques de régression sociale et de nuisances écologiques, pour l'approfondissement de certaines connaissances ? Comment attribue-t-on les financements publics de recherche à tel programme plutôt qu'à tel autre ? Où se prennent ces décisions et par qui devraient-elles être prises ?

Le pôle d'Initiatives pour une agriculture citoyenne et territoriale appelait par exemple à « évaluer à la fois la pertinence [du déploiement du numérique, de la robotique et des biotechnologies] pour le développement d'une agroécologie paysanne (dans ses trois dimensions de résilience écologique, économique et sociale), leur cohérence avec les agriculteurs [et agricultrices] sur le terrain, et l'ensemble des impacts prévisibles » (6).

(1) <https://www.fonds-collections-et-biodiversite.fr/nos-actions/carota/>

(2) <https://basta.media/Biopiraterie-en-France-comment-des-entreprises-privées-menacent-de-s-approprier>

(3) *Quoique la plupart des scientifiques ayant pris part à la première phase du projet Manhattan espéraient ce faisant lutter contre le nazisme, il a abouti aux écocides et meurtres de masse de Nagasaki et d'Hiroshima en 1945.. Mon dessein n'est pas d'asseoir un argument d'autorité par la sidération mais de rappeler un moment historique me paraissant négligé et décisif pour la philosophie des sciences. Lire à ce sujet l'ouvrage de Jean-Marc Royer « Le monde comme projet Manhattan », Ed. Le passager clandestin, 2017.*

(4) *Merci de changer de métier, lettres aux humains qui robotisent le monde, Célia Izoard, Ed. De la dernière lettre, 2020.*

(5) « Faut-il absolument innover ? A la recherche d'une agriculture d'avant-garde », n°65, 2015.

(6) *Plaidoyer de 2016 du pôle INPACT dont font partie des organisations regroupant majoritairement des paysan-nes mais aussi des consommatrices et consommateurs dont je suis, tels le mouvement interrégional des Associations pour le maintien de l'agriculture paysanne ou bien Nature & progrès*

Bulletin d'adhésion 2023

L'Or des Graines

Bio en Grand Est
Espace Picardie – Les
Provinces
54520 LAXOU
03 83 98 09 20
contact@lordesgraines.fr



Vous vous intéressez aux semences et à la sauvegarde de la biodiversité ?
Vous êtes sensibles à la qualité des produits récoltés ?
Vous êtes attachés au droit ancestral des producteurs à utiliser leurs
propres semences ?

**Vous pouvez soutenir l'association « L'Or des Graines » par une
simple adhésion mais aussi en participant à ses actions.**

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postale : Ville :

Tél fixe : Portable :

Courriel :

Souhaite adhérer à l'association « L'Or des Graines » en tant que (2) :

Particulier : 15€ Professionnel : 30€, profession :

Envoyez votre adhésion à : [Sarah FELTEN, Association l'Or des Graines,](#)
[361 rue d'harréville, 88 800 Valleroy-le-sec](#)

Bulletin d'adhésion 2023

L'Or des Graines

Bio en Grand Est
Espace Picardie – Les
Provinces
54520 LAXOU
03 83 98 09 20
contact@lordesgraines.fr



Vous vous intéressez aux semences et à la sauvegarde de la biodiversité ?
Vous êtes sensibles à la qualité des produits récoltés ?
Vous êtes attachés au droit ancestral des producteurs à utiliser leurs
propres semences ?

**Vous pouvez soutenir l'association « L'Or des Graines » par une
simple adhésion mais aussi en participant à ses actions.**

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postale : Ville :

Tél fixe : Portable :

Courriel :

Souhaite adhérer à l'association « L'Or des Graines » en tant que (2) :

Particulier : 15€ Professionnel : 30€, profession :

Envoyez votre adhésion à : [Sarah FELTEN, Association l'Or des Graines,](#)
[361 rue d'harréville, 88 800 Valleroy-le-sec](#)